



Procès-verbal de la séance

du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois de mars à 18 heures 30,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, convoqués le 4 mars 2024 par Daniel BARBE, Président, se sont rassemblés en session ordinaire à SAUVETERRE-DE-GUYENNE.

Présents : Monsieur Cyril ABELA, Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Madame Françoise BRETON, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Christelle COUNHIL, Monsieur Bernard DALLA LONGA, Madame Marie-France DALLA LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Madame Laurence DUCOURT, Madame Christiane DULONG, Monsieur Patrick DUMAS, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur André GRÈZE, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Olivier JONET, Monsieur Vincent LAFAYE, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Laurence LEROY, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Olivier MEHATS, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul PUJON, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Michel REDON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Dominique ROBERT, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS, Monsieur Thomas SOLANS, Madame Sylvie TEISSIER et Monsieur Jean-Marie VIAUD

Représentés : Monsieur René BOUDIGUE par Monsieur André GRÈZE, Madame Marie-Claude CONSTANTIN par Monsieur Michel REDON, Monsieur Philippe CUROY par Monsieur Michel BRUN, Madame Véronique DUPORGE par Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Sylviane LEVEQUE par Monsieur Frédéric MAULUN, Madame Martine LOPEZ par Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Florent MAYET par Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Laurent NOEL par Monsieur Olivier JONET, Madame Myriam RÉGIMON par Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Corinne SPIGARIOL BACQUEY par Monsieur Dominique ROBERT

Excusés : Monsieur Michel DULON

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Monsieur Alain DIDIER, Madame Véronique DUBOURG BOUNADER, Monsieur Luc FRANCOIS, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur Bernard REBILLOU et Monsieur Thierry LABORDE

Secrétaire de séance : Monsieur André GRÈZE

ORDRE DU JOUR

- 1) Intervention : Projet de territoire -Présentation de la proposition d'accompagnement de la Communauté des Communes par la DDTM- ANCT- les cabinets Egis et Respublica – Intervention de Monsieur le Sous-préfet et de Sébastien NICOLAS de la DDTM.
- 2) Budget Primitif 2024 – Travaux prévisionnels d'investissement
- 3) Budget Primitif 2024 – Subventions aux associations
- 4) Budget Primitif 2024 – Autres subventions aux associations
- 5) Budget Primitif 2024 – Adoption de la durée d'amortissement des Fonds de concours
- 6) Tourisme – Convention 2024-2026 entre la Communauté des Communes et l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers – Autorisation de signature
- 7) Développement économique – Calcul des subventions accordées aux entreprises du territoire de la Communauté des Communes
- 8) Développement économique – Adhésion à Invest in Bordeaux
- 9) Convention triennale de partenariat relative au recrutement et au financement d'un intervenant social en gendarmerie – Autorisation de signature
- 10) Questions diverses

DECISION : AUCUNE

Validation du Procès-verbal du 12 février 2024 à la majorité.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	49
Contre	1
Abstentions	6
Non votant	1

DELIBERATIONS

DEL_2024_014

Objet : Projet de territoire – Procédure et accompagnement

Monsieur le Président rappelle les conditions et réflexions émanant du Conseil Communautaire ayant abouti à 1 souhait de s'engager dans une démarche de construction d'un projet de territoire, document par lequel une collectivité définit sa vision de l'avenir de son territoire à horizon de 10 voire 15 ans.

Parole est donnée à Monsieur NICOLAS Sébastien (DDTM de la Gironde) pour la présentation de l'accompagnement susceptible d'être apporté par l'Etat pour l'élaboration du projet de territoire de la Communauté des Communes.

Il expose :

- les étapes principales du projet de territoire et leur cadence sur une durée évaluée à 9 mois ;
- les fondements et objectifs d'un projet de territoire ;
- l'accompagnement proposé par l'Etat par la mobilisation de 2 bureaux d'étude spécialisés (Egis et ResPublica) financés à 50 % par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) soit un coût résiduel de la collectivité évalué à hauteur de 48 750 euros.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Sébastien Nicolas agrémenté par les questions/réponses apportées à l'assemblée délibérante, et précisions apportées par Monsieur le sous-Préfet et Monsieur le Président.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE S'ENGAGER** dans une démarche de construction d'un projet de territoire à l'échelle des 50 communes membres de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document, convention de financement et de partenariat, relatifs au projet de construction du projet de territoire.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	45
Contre	7
Abstentions	4
Non votant	1

Échanges :

Monsieur le Président rappelle l'objectif du projet de territoire qui est de donner une vision à notre communauté de communes sur 10-15 ans. Des échanges ont eu lieu avec l'ANCT, la DDTM et la Sous-préfecture.

Monsieur le Sous-préfet explique que la DDTM est aux cotés des communes afin d'appuyer les maires dans les projets.

Monsieur Frédéric MAULUN souhaite connaître la durée de mise en œuvre du projet.

Monsieur Sébastien NICOLAS répond 9 mois.

Monsieur le Président souligne le souhait de production fin 2024.

Madame Christiane DULONG fait remarquer les mêmes questionnements avec le Projet Social de Territoire qui est en cours.

Monsieur Sébastien NICOLAS indique que c'est une complémentarité avec ce qui est déjà fait et ce qui peut être apporté en plus.

Monsieur Thomas SOLANS demande s'il sera possible de récupérer une partie des données de l'étude pour la constitution d'un futur PLUi. Il trouve dommage de ne pas avoir le choix des cabinets. Monsieur le Président souligne que le PLUi n'est pas d'actualité car il a été refusé. Il ajoute que les éléments pourront servir au projet de territoire.

Monsieur le Sous-préfet pense que le projet de territoire a son intérêt pour s'inscrire dans une stratégie globale. L'ANCT apporte l'aide d'ingénierie avec des cabinets de qualité qu'elle a sélectionnés.

Monsieur Sébastien NICOLAS souligne que les cabinets sont intervenus sur des milieux ruraux.

Monsieur Philippe PORTEJOIE souhaite savoir ce que la CdC de la Creuse (exemple donné dans le Powerpoint) a mis en place 2 ans après au vu des sommes investies.

Monsieur le Sous-préfet précise le but d'arriver à des choses opérationnelles adaptées au territoire (ingénierie, financièrement).

Monsieur Sébastien NICOLAS indique que la CdC en question a fait le choix de faire le projet en régie. Il évoque le manque de ressources pour assurer le suivi car les choses n'ont pas été conçues initialement ; d'où l'importance d'un projet bien élaboré. Il précise que l'ANCT restera présent pour assurer le suivi sur le territoire après la fin des travaux des bureaux d'étude et que la CdC restera décisionnaire.

Monsieur Frédéric MAULUN craint une perte d'information avec 2 cabinets. Il demande s'il serait possible d'avoir un seul cabinet.

Monsieur Sébastien NICOLAS répond que l'intérêt est d'avoir un volet concertation en tandem pour créer de la cohésion.

Monsieur Bernard DALLA LONGA demande si les particularités de certaines communes du territoire doivent être intégrées.

Monsieur le Sous-préfet répond qu'elles doivent être prises en compte pour la construction du projet.

Madame Sandrine ALLAIN demande confirmation si les documents d'urbanisme seront caducs en 2027 et si le projet de territoire sera une aide pour les refaire.

Monsieur Sébastien NICOLAS précise qu'à compter de 2027, le SCOT devra être compatible avec les lois ZAN et le SRADDET. Si ce n'est pas le cas, il n'y aura plus d'autorisation d'ouverture de zone à urbaniser.

Monsieur Lionel SOLANS souhaite savoir si le montant de la mise en place d'un PLUi sera réduit du fait d'avoir fait un projet de territoire.

Monsieur le Sous-préfet répond que oui. Il ajoute la possibilité d'aides de l'État pour ce genre de document.

Monsieur le Président précise les éléments produits par le projet de territoire, par exemple le diagnostic, ne sera pas réabordé si un PLUi était mis en place.

DEL_2024_015

Objet : Budget Primitif 2024 – Travaux prévisionnels

Monsieur Éric GUÉRIN, Vice-Président en charge des travaux, présente les projets de travaux d'investissement à réaliser au cours de l'exercice 2024, qui s'établissent comme suit :

BATIMENTS	MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX	RÉPARTITION	
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
TERRAINS DE TENNIS	3 500 €	2 000 €	1 500 €
SALLE DES SPORTS SAUVETERRE	7 850 €	3 000 €	4 850 €
ESPACE JEUNES SAUVETERRE	2 200 €	2 200 €	0 €
ALSH SAUVETERRE	4 000 €	2 750 €	1 250 €
ALSH MAURIAC	960 €	960 €	0 €
PISCINE	5 500 €	1 000 €	4 500 €
MULTIACCUEIL SAUVETERRE	5 650 €	4 500 €	1 150 €
LOCAL STOCKAGE	2 500 €	2 500 €	0 €
CDC	8 800 €	4 000 €	4 800 €
PRJ TARGON	8 050 €	4 050 €	4 000 €
MULTI ACCUEIL TARGON	9 050 €	1 550 €	7 500 €
ALSH TARGON	9 250 €	5 250 €	4 000 €
AIRE CAMPING CAR	1 000 €	0 €	1 000 €
SKATE PARK	1 000 €	0 €	1 000 €
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	11 400 €	10 400 €	1 000 €
VESTIAIRES FOOT TARGON	5 500 €	2 000 €	3 500 €
CITY-STADE	1 500 €	0 €	1 500 €
PHARMACIE	5 500 €	5 500 €	0 €
FRANCE SERVICES TARGON	9 950 €	9 950 €	0 €
SERVICE BATIMENTS	1 500 €	1 500 €	0 €
TOTAUX	104 660 €	63 110 €	41 550 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux projets d'investissements relatifs aux bâtiments de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers tels que présentés ci-dessus ;
- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	19
Nombre de votants	57

Pour	51
Contre	4
Abstentions	2
Non votant	0

Échanges :

Monsieur Régis PUJOL souhaiterait un éclaircissement sur les travaux du France services Targon.

Monsieur Éric GUÉRIN explique que les agents se sont faits agressés et il a été prévu des aménagements afin de les protéger.

Madame Christiane DULONG demande des informations concernant les montants pour la maison de santé pluridisciplinaire et la pharmacie.

Monsieur Éric GUÉRIN répond que cela correspond à la mise en place de protection devant la pharmacie et du revêtement à refaire derrière le bâtiment. En ce qui concerne la maison de santé, il y a des soucis au niveau de la porte d'entrée.

Monsieur Jean-Marie VIAUD souhaite savoir ce qu'il est prévu comme travaux à Mauriac.

Monsieur Éric GUÉRIN indique le changement de serrure.

Monsieur Benjamin MALAMBIC informe de l'étude, en collaboration avec Monsieur Éric GUÉRIN, sur le potentiel de production solaire sur l'ensemble des bâtiments de la CdC. L'inventaire de l'ensemble des parcelles à artificialiser a été fourni au SIPHEM pour le calcul de ce qui peut être généré en électricité et du coût au m².

DEL_2024_016

Objet : Budget Primitif 2024 – Subventions aux associations

Madame Josette MUGRON, Vice-Présidente en charge de la vie associative, présente les demandes de subventions émanant des associations du territoire qui s'établissent comme suit :

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATIONS	PRÉVISIONNEL 2024
ASOA	340 €
AEROMODELISME	250 €
BATONS BLEUS	150 €
COT TARGON	3 700 €
COTEAUX DE DORDOGNE	400 €
FOOT SAUVETERRE	3 240 €
FOOT TARGON	3 700 €
GYM SAUVETERRE	3 700 €
JSP SAUVETERRE	690 €
JUDO SAUVETERRE	1 230 €
LES PETITS BOUCHONS	330 €
LES GUYENNOS	120 €
MUSIQUE DES VILLAGES	2 250 €
MUSAIQUE TARGON	10 575 €
MUSIQUE EN BASTIDE	25 650 €
OMCL	750 €
OUISTITI	3 700 €
SPORTING CLUB MONSEGURAIS	2 100 €
TENNIS DE TABLE SAUVETERRE	360 €
TENNIS SAUVETERRE	1 300 €
THEATRE DE GORNAC	930 €
UNION SPORTIVE LEVIGNAC	300 €
UNSS	300 €
TOTAL	66 065 €

SUBVENTIONS MANIFESTATIONS	
ASSOCIATIONS	PRÉVISIONNEL 2024
ABBAYE BLASIMON	260 €
ACCROS PRODUCTION	2 800 €
AMIS ST FERME	650 €
BIOTIMARRONS	800 €
CAC SAUVETERRE	3 000 €
COMITE DES FETES BENAUGE	650 €
COMITE DES FETES CAUMONT	800 €
COMITE DES FETES MONTIGNAC	650 €
COMIETE DES FETES ST SULPICE DE GUILLERAGUES	650 €
COURPIAC ACCUEIL	650 €
FESTIVAL BATAILLE	650 €
JUMELAGE	1 950 €
L'HEURE D'ECRIRE	260 €
LES FETES GALANTES DE SEGUR	1 950 €
LES GENS D'ALBRET	260 €
MANIVELLE O VENTS	650 €

MUSIQUE EN BASTIDE	2 800 €
OFFICE MONSEGURAIS OMCL	390 €
OU VOYAGER	275 €
PATRIMONIALE ST SULPICE DE GUILLERAGUES	390 €
ROCK SCHOOL BARBEY	3 000 €
TOTAL	23 485 €

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	
ASSOCIATIONS	PRÉVISIONNEL 2024
ATELIAGES	400 €
COMITE DES FETES SAINT SULPICE DE GUILLERAGUES	500 €
FCPE	200 €
SOCIETE DES FETES STE GEMME	500 €
TOTAL	1 600 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux demandes de subventions émanant des associations du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;
- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	35
Contre	11
Abstentions	10
Non votant	1

Échanges :

Madame Josette MUGRON apporte une précision concernant les écoles de musique qui comptent de plus en plus d'adhérents. Elle fait remarquer que la Commission Associations ne représente pas complètement la CdC au vu du nombre d'élus présents. Elle souhaite savoir si on augmente ou non la participation car le trésorier adjoint de Musique en Bastide est mécontent du fait de la diminution pour cette année.

Monsieur Christophe MIQUEU comprend les enjeux budgétaires et la nécessité de plafonnement des montants alloués. L'enjeu est la manière dont on accueille les enfants du territoire qui leur permet de faire du sport, de la musique, etc. Il précise que Musique en Bastide refuse des élèves pour pouvoir tenir budgétairement. Si on devait gérer directement sous forme de régie, cela nous coûterait plus cher. Il alerte donc afin d'avoir une vision plus globale que celle budgétaire.

Monsieur Frédéric MAULUN rappelle qu'il est demandé de développer des équipements dans le Projet Social de Territoire.

Monsieur le Président souligne le fait qu'il faudra établir une feuille de route en ce qui concerne les écoles de musique.

Monsieur Francis LAPEYRE pense que ce dossier doit être traité en Conseil Communautaire et non en Commission Associations.

Monsieur Benjamin MALAMBIC fait remarquer que le fonctionnement de certaines associations n'est pas le même. La préparation des budgets avec des subventions qui arrivent l'année suivante est compliqué pour celles qui ont des salariés. Il craint que si les aides diminuent, les écoles de musique ferment.

Monsieur Christophe MIQUEU rappelle que la subvention était de 4 000 € l'année dernière pour le CAC et la fête des vins et auparavant de 5 000 €. Il souhaite connaître les critères d'attribution afin de les restituer à ces élus pour expliquer les diminutions de subventions.

Madame Christiane FOUILHAC indique qu'il n'y a pas de proportion entre le montant pour le CAC et les montants pour les comités de fêtes de Caumont, Montignac et St Sulpice de Guilleragues. Madame Josette MUGRON précise que la commission s'est réunie à deux reprises pour étudier les dossiers afin de statuer sur les montants. Elle ajoute que ce sera le Conseil Communautaire qui validera.

Monsieur Francis LAPEYRE fait remarquer que l'on donne 3 000 € à Rock School Barbey alors que pour les associations qui sont sur le territoire toute l'année, les subventions sont moindres.

Monsieur Christophe MIQUEU demande pourquoi le montant est multiplié par 5 pour les fêtes Galantes de Ségur.

Monsieur Jean-Pierre GASNAULT indique que ce sont des chants lyriques. Le but est de faire venir des artistes « haut de gamme » ainsi que de jeunes artistes pour les faire connaître.

DEL_2023_017

Objet : Budget Primitif 2024 – Autres subventions aux associations

Monsieur le Président présente les demandes de subventions émanant des associations Solidarité Paysans d'Aquitaine, Bande de Vignerons et Radio Entre-Deux-Mers qui s'établissent comme suit :

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATIONS	DEMANDES 2024
Solidarité Paysans d'Aquitaine	2 500 €
Bande de Vignerons	500 €
Radio Entre-Deux-Mers	3 000 €
TOTAL	6 000 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux demandes de subventions émanant des associations Solidarité Paysans d'Aquitaine, Bande de Vignerons et Radio Entre-Deux-Mers ;
- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	54
Contre	2
Abstentions	0
Non votant	1

DEL_2023_018

Objet : Budget Primitif 2024 – Adoption de la durée d'amortissement des Fonds de concours

Vu l'article L2321-2, 27° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2017_109 du Conseil Communautaire réuni le 18 septembre 2017 relative à la révision de la durée d'amortissement des biens acquis par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Vu la délibération n° DEL_2020_019 du Conseil Communautaire réuni le 2 mars 2020 relative à l'adoption des durées d'investissement ;

Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président en charge des finances, rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il expose qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 2 mars 2020 comme suit :

Pour les immobilisations incorporelles, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la durée d'amortissement suivante :

- Fonds de concours versés par la collectivité à ses communes membres durée d'amortissement 10 ans.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER** la durée d'amortissement des fonds de concours telle que présentée ci-dessus.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	53
Contre	0
Abstentions	4
Non votant	0

DEL_2024_019

Objet : Tourisme – Convention d'objectifs 2024-2026 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mets et l'Office de Tourisme « Entre-Deux-Mers Tourisme »

Monsieur le Président expose la nécessité de renouveler la convention d'objectifs entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers – Entre-Deux-Mers Tourisme pour la période 2024-2026.

L'objet de la convention est de définir les engagements réciproques des deux parties pour la réalisation des missions relatives au développement touristique.

Les Missions et objectifs poursuivis et dévolus à l'association sont précisés dans la convention ci-jointe :

- ✓ Accueil et information des clientèles touristiques et résidents ;
- ✓ Appartenance aux Réseaux et représentation ;
- ✓ Coordination des acteurs du tourisme / expertise / actions collectives ;
- ✓ Promotion du territoire ;
- ✓ Commercialisation de produits touristiques sur le territoire ;
- ✓ Veille sur les données touristiques ;
- ✓ Animation du réseau dans les points de contacts touristiques ;
- ✓ Accompagnement de projets en lien avec les techniciens du territoire communautaire ;
- ✓ Réponse aux appels à projets touristiques ;
- ✓ Assistance aux outils de gestion de la taxe de séjour.

Après lecture de la convention,

Les membres du Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers – Entre-Deux-Mers Tourisme ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	54
Contre	1
Abstentions	1
Non votant	1

Échanges :

Monsieur Christophe MIQUEU évoque les enjeux de contractualisation avec toutes les CdC qui participent. Des contrats d'objectifs avec le Département et la Région Nouvelle Aquitaine sont créés afin de structurer l'action touristique à l'échelle de l'Entre-Deux-Mers. Il est inquiet quant au contrat avec le Département par rapport à la situation actuelle. Des échanges et négociations auront lieu dans les semaines à venir.

DEL_2024_020

Objet : Développement économique – Calcul des subventions accordées aux entreprises du territoire de la Communauté des Communes

Monsieur Colin SHERIFFS, Vice-Président en charge du Développement Économique, présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition de calcul relatif à la répartition de l'enveloppe budgétaire affectée chaque année aux subventions accordées aux entreprises du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Vu la proposition issue de la Commission Développement Économique réunie le 11 janvier 2024 ;
Après présentation,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition de calcul des subventions accordées aux entreprises de son territoire.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	54
Contre	2
Abstentions	1
Non votant	0

Échanges :

Monsieur Colin SHERIFFS explique qu'il serait intéressant de proratiser le montant par rapport au nombre de points attribués par les membres de la commission (2 instances de décision dans l'année). Une fois l'enveloppe utilisée, les entreprises sont invitées à redéposer un dossier pour l'année suivante.

Monsieur Michel BRUN demande si le montant de 25 000 € est consommé.

Monsieur Colin SHERIFFS répond que non car il n'y avait qu'un seul dossier l'année dernière. Pour cette année, 3 dossiers ont été déposés. La somme sera dépensée d'ici 2 ans.

Madame Christiane DULONG demande si la somme non utilisée l'année dernière est perdue.

DEL_2024_021

Objet : Développement économique – Adhésion à Invest'in Bordeaux

Monsieur Colin SHERIFFS, Vice-Président en charge du Développement Économique, présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition d'adhésion à Invest in Bordeaux.

Il rappelle que dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté des Communes a émis le souhait d'apporter son soutien financier aux actions et initiatives contribuant au maintien et à la création d'activités sur son territoire.

Cette adhésion permettrait d'apporter une aide complémentaire aussi bien pour les entreprises déjà installées que pour celles recherchant à s'implanter sur l'une de nos 50 communes.

Créée en 1996 à l'initiative des collectivités locales (Mairie de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Région Nouvelle-Aquitaine) et de la CCI Bordeaux-Gironde, Invest in Bordeaux est une agence qui conseille et accompagne les entreprises, de toute taille et de tout secteur d'activités, dans leurs projets d'implantations, d'investissements ou de développement en Gironde.

L'agence se présente comme un « guichet unique » capable de mobiliser l'ensemble de l'écosystème économique au service du développement des entreprises. Six domaines d'expertises ont été ainsi progressivement intégrés afin de répondre aux besoins des entreprises :

- Recherche de solutions immobilières avec la présélection de sites et des conseils en matière de localisation d'activité ;
- L'accompagnement sur les aspects RH et mobilité des salariés ;
- La présentation de solutions de financement (aides publiques / fiscalité / fonds propres) ;
- Les informations sur l'environnement économique local (panorama, fiches sectorielles, études, salaires, etc.) ;
- L'assistance dans les démarches et les formalités administratives ;
- Et enfin l'insertion dans l'écosystème local et la communication.

Pour une collectivité de moins de 20 000 habitants, le montant de la cotisation s'élève à 1000 € annuels.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ADHERER** à Invest in Bordeaux pour un montant de 1000 € - exercice 2024.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	50
Contre	6
Abstentions	0
Non votant	1

Échanges :

Monsieur le Président rappelle que c'est une volonté du Président de Bordeaux Métropole d'aller vers les territoires girondins. L'idée était de mettre à disposition cette association sur le développement économique et sur l'implantation de nouvelles sociétés et entreprises qui ne sont pas girondines afin de les aider.

Objet : Social - Convention triennale de partenariat relative au recrutement et au financement d'un Intervenant Social en Gendarmerie – Autorisation de signature

Monsieur le Président expose que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a été invitée à se positionner sur le financement d'un poste d'un Intervenant Social en Gendarmerie (ISG).

L'intervenant social exerce sa mission durant les jours ouvrés au sein de l'unité de gendarmerie de Langon-Toulonne :

- Sous l'autorité fonctionnelle du commandant de la compagnie de Langon-Toulonne ;
- Sous l'autorité hiérarchique de la directrice de service VICT'AID.

Ce poste est exercé à temps plein.

L'intervenant social ne peut être sollicité pour intervenir la nuit.

Il assure trois rôles principaux :

1. Le rôle d'accueil des personnes en situation de difficulté sociale (accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux, etc.).
2. Le rôle d'orientation et de conseil (orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté).
3. Le rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, services du ministère de l'Intérieur et de la justice, services sociaux, sanitaires...).

Son territoire d'intervention est limité aux 5 Communautés de Communes : Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, Communautés de Communes du Sud Gironde, du Réolais, du Bazadais, Convergence Garonne.

Le Budget pour la mise en œuvre de cette mission s'élève à 165 000 €, exercée pour 1 période de 3 ans (reconductible par période successive de 3 ans) dont 89 650 € pris en charge par l'Etat, 73 350 € à charge des 5 Communautés des Communes.

Pendant la durée de la convention, la préfecture de la Gironde s'engage à verser une participation à hauteur de 80 % la première année (soit 44 000 €), 50 % la seconde (soit 27 500 €) et 33 % la troisième (soit 18 150 €).

Les autres cofinanceurs, la Communauté de communes du Sud-Gironde, la Communauté de communes du Réolais-en-Sud-Gironde, la Communauté de communes du Bazadais, la Communauté de communes Convergence-Garonne, la Communauté des Communes Rurales-Entre-Deux-Mers s'engagent à contribuer à hauteur de 20 % la première année (soit 11 000 €), 50 % la seconde (soit 27 500 €) et 67 % la troisième (soit 36 850 €).

Le coût résiduel de 73 350 € serait à répartir entre les 5 Communautés des Communes en appliquant la règle de répartition en fonction de la population.

Le montant de la participation financière de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'établirait comme suit :

- 2024 : 1 405 € ;
- 2025 : 3 520 € ;
- 2026 : 4 720 €.

La convention triennale entre la Préfecture de la Gironde, le Groupement de Gendarmerie Départemental de la Gironde et les 5 Communautés de Communes jointe à la présente, détaille les conditions de partenariat, missions et recrutement de l'intervenant social de gendarmerie.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE SOUTENIR** financièrement le poste d'un Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention triennale de partenariat.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	10
Excusés	1
Absents	9
Nombre de votants	57

Pour	40
Contre	11
Abstentions	3
Non votant	3

QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

✓ Signature de la CTG

Monsieur le Président rappelle la signature officielle de la Convention Territoriale Globale qui se déroulera lundi 18 mars 2024 à 18h30 Salle Simone Veil à Sauveterre-de-Guyenne. Il souhaiterait que toutes les mairies signataires soient présentes.

Madame Christiane DULONG précise que ce travail a été possible grâce à l'investissement des chargés de coopération de la CdC.

✓ Réunions ZAE

Monsieur Lionel SOLANS souhaiterait savoir qui choisi les horaires des réunions car il y a peu de personnes présentes du fait d'obligations diverses (travail).

Monsieur Colin SHERIFFS répond qu'ils ont été actés avec le bureau d'étude qui ne peut pas intervenir le soir, à son regret.

2024	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conseil communautaire	8	13	10	8		9	14	18	9

2024	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bureau	25	29	27	24			2	30	28		2

Délibérations prises : DEL_2024_014, DEL_2024_015, DEL_2024_016, DEL_2024_017, DEL_2024_018, DEL_2024_019, DEL_2024_020, DEL_2024_021 et DEL_2024_022

BARBE Daniel 	GREZE André 
--	--